

DEC182517DR08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7013 intitulée Institut Denis Poisson IDP

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7013 intitulé Institut Denis Poisson IDP dont le directeur est Romain ABRAHAM ;

Vu la décision n° DEC182516DR08 du 10 septembre 2018, portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7013 intitulée Institut Denis Poisson IDP ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 29 janvier 2018.

DECIDE :

Article 1^{er} Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR7013 intitulée Institut Denis Poisson IDP est composé comme suit :

Membres de droit :

- Romain ABRAHAM directeur
- Pascal BASEILHAC directeur Adjoint

Membres élus :

- Collège A
 - Nils BERGLUND
 - Cédric LECOUEY
 - Oleg LISOVYI
 - Marguerite ZANI

- Collège B
 - Matthieu ASTORG
 - Pierre DEBS
 - Romain GICQUAUD
 - Vincent PERROLLAZ

- Collège BIATSS/ITA
 - Marie-France GRESPIER
 - Anouchka LEPINE

- Collège Doctorants
 - Thomas RAUJOUAN
 - Henshui ZHANG

Membres nommés

- Maxim CHERNODUB
- Olivier DURIEU
- Sandrine GRELLIER
- Thomas HABERKORN
- Sten MADEC
- Hermann PFITZNER

La durée du mandat des membres du Conseil de laboratoire est fixée à 5 ans et correspond à la durée de renouvellement de l'unité.

Article 2 Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisées

Article 3 Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 10 septembre 2018

Pour le président - directeur général
et par délégation,
La Déléguée régionale par intérim

Marion BLIN